

FICHE DE SÉCURITÉ (1)

BYPHASSE

Fiche de données de sécurité

MSDS 1207/2008 / CE (REACH), 453/2010 /RE, 2015/830 /EU et 1272/2008/EU (CLP)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE, ET DE L'ENTREPRISE OU DU FABRICANT

1.1 Identifiant de produit:
Nom du produit: **BYPHASSE GEL MAINS HYDROAL COOLIQUE 750 ML**

Code produit: **1.000.010.017**
 Nom chimique: Non applicable
 N° Index: Non applicable
 N° CAS: Non applicable
 N° EC: Non applicable
 N° Registro Reach: Exemptés

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et des utilisations Découragées :

Produit cosmétique, exclusivement pour l'application à la peau par les consommateurs/finaux
 Utilisations Découragées:
 Toute utilisation autre que celle décrite ci-dessus, comme, mais pas seulement: ingéré, inhalé, respiré, soins buccodentaires, contact visuel, utilisation végétale ou animale, appliquée sur ou dans les blessures, sur la peau endommagée ou avec des pathologies, etc. Pour une utilisation uniquement sur une peau intacte.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Société: **DOBER IMPORT-EXPORT SL**
 Adresse: **Avda. Portal de l'Angel, 42-5 Plança**
 Province: **BANCAJONA (08002)**
 Pays: **ESPANA**
 Tl: **+34 933 185 877**

1.4 Numéro de téléphone d'urgence : 34 91 562 04 20 Centre national de toxicologie (24 heures)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008 : Ce mélange est classé comme catégorie inflammable 3.

2.2 Éléments d'étiquette :
Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Programmes:
 Max d'avertissement: **Danger**
 Déclarations H: **H226**
 Déclarations P: **P210, P 233, P240, P241, P242, 243, P280**



Conformément aux directives des CE (1223/2009/CE) ou aux réglementations nationales correspondantes, il n'y a aucune obligation d'étiquetage pour ce produit.

2.3 Autres dangers:
 Dans des conditions normales d'utilisation et dans ses volumes de présentation originaux, le produit lui-même ne pose aucun autre risque pour la santé.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION DE L'INGRÉDIENT INGREDIENTES.

3.1 Substances:
 Ce n'est pas une substance simple. C'est un mélange complexe

3.2 Mélanges:

Nom chimique	N° CAS	N° EINECS	Classification	Concentration
Almond Dental	64-17-5	200-578-6	H225 Liquide et vapeur hautement inflammables	50-75%
Phenylethanol	122-99-6	204-566-7	H319 Provoque une irritation oculaire	0,10-0,5%
Farnesol	4602-04-0	225-004-1	H315 Provoque une irritation de la peau, H319 Provoque une irritation oculaire grave, H317 Peut causer une réaction allergique de la peau	0-0,5%
Citric Acid	77-92-9	201-009-1	H319 Provoque une irritation oculaire sévère	0-0,1%
Sodium hydroxide	1310-73-2	215-185-5	H314 Provoque de graves brûlures cutanées et des lésions oculaires.	0-0,1%

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des mesures de premiers soins :

Mesures générales de premiers secours :	Conseils à un médecin si un effet indésirable se développe.
Mesures de premiers soins après inhalation:	En raison de sa forme rhéologique, l'inhalation n'est pas possible, mais si elle se produit, passer à l'air frais. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.
Mesures de premiers soins après contact cutané :	L'application sur la peau normale peut ne pas développer de réaction indésirable.
Mesures de premiers soins après contact visuel:	Rincer immédiatement et soigneusement avec de l'eau, également sous les paupières si nécessaire pendant au moins 20 minutes. Éviter l'utilisation chez un ophtalmologiste si l'irritation persiste.

FICHE DE SÉCURITÉ (3)

BYPHASSE

BYPHASSE

Urbaine TPV (mg/m³) 1900 mg/m³
 Urbaine TPV (ppm) 1000 ppm
 Pays-Bas Gensensierde TGG 8H (mg/m³) 260 mg/m³
 Pays-Bas Gensensierde TGG 15KH (mg/m³) 1900 mg/m³
 Pays-Bas NDS (mg/m³) 1900 mg/m³
 Portugal OEL TWA (ppm) 1000 ppm
 Roumanie OEL TWA (mg/m³) 1900 mg/m³
 Roumanie OEL TWA (ppm) 1000 ppm
 Roumanie OEL STEL (mg/m³) 9500 mg/m³
 Roumanie OEL STEL (ppm) 5000 ppm
 Slovaquie NPHV (première) (mg/m³) 960 mg/m³
 Slovaquie NPHV (première) (ppm) 500 ppm
 Slovaquie OEL TWA (Hrnt-10) (mg/m³) 1920 mg/m³
 Slovaquie OEL TWA (mg/m³) 1900 mg/m³
 Slovaquie OEL TWA (ppm) 1000 ppm
 Slovaquie OEL STEL (mg/m³) 7600 mg/m³
 Slovaquie OEL STEL (ppm) 4000 ppm
 Espagne VLA-ET (mg/m³) 1910 mg/m³
 Espagne VLA-ET (ppm) 1000 ppm
 Suède nitérogénate (NNG) (mg/m³) 1000 mg/m³
 Suède nitérogénate (NNG) (ppm) 500 ppm
 Suède kordévrate (KTV) (mg/m³) 1900 mg/m³
 Suède kordévrate (KTV) (ppm) 1000 ppm
 Royaume-Uni WEL TWA (mg/m³) 1920 mg/m³
 Royaume-Uni WEL TWA (ppm) 1000 ppm
 Royaume-Uni WEL STEL (mg/m³) 5760 mg/m³ (calculé)
 Royaume-Uni WEL STEL (ppm) 3000 ppm (calculé)
 Norvège Gensensier (AN) (mg/m³) 950 mg/m³
 Norvège Gensensier (Kontidoverdi) (mg/m³) 1187,5 mg/m³ (valeur calculée)
 Norvège Gensensier (Kontidoverdi) (ppm) 625 ppm (valeur calculée)
 Suisse MAK (mg/m³) 960 mg/m³
 Suisse MAK (ppm) 500 ppm
 Suisse OZSW (mg/m³) 1920 mg/m³
 Suisse OZSW (ppm) 1000 ppm
 Australie TWA (mg/m³) 1880 mg/m³
 Australie TWA (ppm) 1000 ppm
 Canada (Québec) VEPH (mg/m³) 1880 mg/m³
 Canada (Québec) VEPH (ppm) 1000 ppm
 USA - ACGIH ACGIH STEL (ppm) 1000 ppm
 USA - IDLH US IDLH (ppm) 3300 ppm (10% LEL)
 USA - NIOSH NIOSH REL (TWA) (mg/m³) 1900 mg/m³
 USA - NIOSH NIOSH REL (TWA) (ppm) 1000 ppm
 USA - OSHA OSHA PEL (TWA) (mg/m³) 1900 mg/m³
 USA - OSHA OSHA PEL (TWA) (ppm) 1000 ppm

8.2 Contrôles d'exposition :

Mesures des caractères techniques	Assurer une bonne ventilation en milieu de travail.
Équipement de protection individuelle	La protection n'est pas requise lors de la manipulation normale du produit.
Protection des mains	Pas besoin
Protection des yeux	Portez des lunettes de protection pour éviter tout contact avec les yeux en cas de besoin
Protection de la peau et du corps	Pas besoin
Protection respiratoire	Pas besoin

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

Aspect : Gel de solution hydroalcoolique
 Couleur : Transparent

9.2 Autres informations:
 Point de verseur : N.A.
 Clivage : N.A.
 N.A. = Non disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité:
 Aucune information supplémentaire n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique:
 Stable dans des conditions de manipulation et d'entreposage recommandées (voir la section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:
 Aucune réaction dangereuse n'est connue dans la présentation actuelle du produit.

10.4 Conditions à éviter:
 Évitez toute mauvaise manipulation. Évitez les étincelles, les flammes ou les sources intenses de chaleur en contact avec le voisinage du produit.

10.5 Matériaux incompatibles:
 Aucune information supplémentaire n'est disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux:
 Aucune information supplémentaire n'est disponible.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:
 Un contact continu prolongé avec le produit peut entraîner un contact allergique de dermatite et l'absorption du produit par la peau. L'utilisation normale du produit par les utilisateurs finaux ne devrait pas avoir d'effets indésirables.

Toxicité aigue : Non classée
Corrosion/irritation de la peau : Non classée
Domage/irritation oculaires graves : Non classée
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classée
Mutagénité des cellules germinales : Non classée
Carcinogénicité : Non classée
Toxicité reproductrice : Non classée
Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique) : Non classifiée
Toxicité spécifique des organes cibles (exposition répétée) : Non classifiée
Risque d'aspiration : Non classé

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE.

FICHE DE SÉCURITÉ (4)



12.1 Toxicité.

Écart donné que ce produit n'est pas classé comme dangereux, aucune toxicité n'a été démontrée après une utilisation normale, aucune toxicité n'a été signalée pour des formules similaires ou à partir de la date de commercialisation initiale.

12.2 Persistance et dégradation.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradation du produit.

12.3 Potentiel bioaccumulatif.

Aucune information sur la bioaccumulation n'est disponible.

12.4 Mobilité au sol.

Aucune information sur la mobilité sur le terrain n'est disponible. Le produit ne doit pas être autorisé à pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Évitez la pénétration dans le sol.

12.5 Résultats d'évaluation PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Autres effets secondaires.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes sur l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Ne verser pas dans les égouts ou les cours d'eau. Les déchets et les contenants vides doivent être nettoyés et éliminés conformément à la législation locale/nationale en vigueur. Suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE sur la gestion des déchets.

SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS SUR LES TRANSPORTS.

Transport suivant les normes ADR pour le transport routier, règles RID pour le rail, ADN pour les voies navigables intérieures, IMDG pour la mer et ICAO/IATA pour le transport aérien.

Derrains: Transport routier ADR, Transport ferroviaire: RID,

Document: Transport sur les transports: Note d'expédition et instructions écrites

Mers: Transport en bateau: IMDG

Document: Transport sur les transports: Connaissance de la loi

Air: Transport aérien ICAO/IATA,

Document: Transport: facture des voies aériennes.

14.1 Numéro de l'ONU.

ONU No. 1993 (Liquide inflammable).

14.2 Nom d'expédition approprié de l'ONU.

Description: Solution d'éthanol, produit cosmétique

ADR: Liquide inflammable de classe 3

IMDG: Liquide inflammable de classe 3

ICAO: Liquide inflammable de classe 3

14.3 Catégorie(s) de danger de transport.

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage.

Groupe III (G1) : Les produits (p. ex. produits pharmaceutiques tels que les médicaments), fabriqués et placés dans des emballages ou une distribution au détail à des fins personnelles ou familiales, ne doivent pas être assujettis à des dispositions d'essai.)

14.5 Risques environnementaux.

Polluants marins : Non

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur.

Aucun produit dangereux au sens de la réglementation sur les transports

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II vers le MARPOL et le Code du BAC.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES.

15.1 Normes/lois sur la sécurité, la santé et l'environnement propres à la substance.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) No 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le produit n'est pas affecté par la directive 2012/18/EU (SEVESO III).

Réglementation (UE) Le 528/2012 n'a pas d'incidence SUR ce produit.

Le produit n'est pas affecté par la procédure prévue dans le règlement (UE) No 649/2012 sur l'exportation et l'importation des produits chimiques dangereux.

Type de polluant de l'eau (Allemagne) : W04.1 : Légèrement dangereux pour l'eau. (Auto-classé selon le Règlement AHSV)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de l'innocuité chimique du produit n'a été effectuée.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS.

Codes de classification:

Ce n'est pas disponible.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ont été préparées sur la base de la réglementation en vigueur dans le pays d'origine du fabricant et de la réglementation applicable, dans la mesure où les conditions de vente, d'utilisation et de stockage sont similaires. Le produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que celles indiquées dans la fiche de données de sécurité. Il est l'utilisateur de prendre les précautions appropriées pour se conformer aux exigences relatives au stockage, à l'utilisation et à l'élimination. Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité indiquent seulement l'usage recommandé et ne constituent pas une garantie de performance.